



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le VINGT-TROIS JANVIER.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 13 janvier 2023 Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE- B. MONTAGNE Adjoint

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELUIN - J.L. GIRAUD - J. HENSELER - M. MARTEAU - C. MENARD - E. MENUT - A. RASKIN - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD

Conseillers Municipaux

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE), S. LAINE (pouvoir à A. MAGNIN MELOT), M. MARTEAU (pouvoir à N. DEDULLE LELUIN), N. PIGAGLIO (pouvoir à J. HENSELER)

Absent non excusé : N. PERRICHON

ESPACE CULTURE/JEUNESSE LOT 10 : TRAVAUX RÉSEAUX DIVERS ET ESPACE VERT AVENANT 1

VU le Code de la commande publique.

CONSIDERANT que les marchés publics de travaux pour la réalisation de l'espace culture jeunesse ont été notifiés, le 25/11/2021 avec une date de début des travaux au 8/12/2021 et une préparation de chantier prévue dans le cahier des charges de 4 semaines.

Que le lot 10 concernant les travaux de voirie réseaux divers et espace vert a été attribué à l'entreprise Nardelli, pour un montant 99.960,00 € HT après négociation.

Que des installations prévues initialement ont dues être retravaillées, à savoir la pose de bornes extérieures, toutes vandalisées sur d'autres sites communaux. Il a donc été proposé d'installer des candélabres difficilement vandalisables. Cette nouvelle demande implique une augmentation de 7.664,40 € HT, soit 7,66 % du montant du marché public.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **DE VALIDER** l'avenant n°1 au marché de travaux de voirie réseaux divers et espace vert, attribué à l'entreprise Nardelli, pour un montant de 7.664,40 € HT, soit 9.197,28 € TTC.
- **DE PREVOIR** l'incidence financière en 2023 sur le budget communal M57, opération 107.
- **DE DONNER** tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécour citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr